



VOTATION SUR LA BURQA: LIBÉRALISME «À LA CARTE»?



Imaginez que vous habitez un pays à majorité musulmane qui souhaite interdire la consommation de porc. Tout semblerait justifier cette loi: la religion, les coutumes qui en découlent, et le dégoût du peuple pour cette pratique. Mais cette interdiction serait erronée, direz-vous, car vous faites partie de la minorité qui aime manger du porc, et vous êtes en plus persuadé, en tant que citoyen suisse, que l'Etat ne doit pas dicter les goûts et intérêts personnels, la tolérance étant un des piliers de notre démocratie.

Ce cas de figure, présenté par le philosophe John Stuart Mill dans «De la liberté» (1859), nous rappelle que les principes du libéralisme dont se targue notre pays sont limpides: la société doit condamner le comportement d'un individu ou d'un groupe lorsque celui-ci est néfaste à l'intérêt général. Par contre, lorsque la conduite d'une personne ou d'un groupe ne touche qu'à ses propres goûts et intérêts, il doit pou-

voir bénéficier de la liberté légale et sociale. Echangez l'interdiction du porc avec celle du voile intégral: l'argument reste identique.

Le 7 mars prochain, le peuple doit se prononcer sur l'initiative contre le voile. Ses nombreux partisans citent principalement l'égalité des droits et la lutte contre le terrorisme comme justificatifs. Le port généralisé de masques dû à la pandémie a prouvé l'absurdité du second argument. A moins de souscrire à une prétendue «guerre des civilisations», rien ne porte à croire que le port du voile contribue au terrorisme. Le premier argument, par contre, mérite débat, car il utilise un discours libéral, l'égalité, pour justifier un nouveau courant d'intolérance mis en évidence par la campagne d'affichage de l'UDC.

**LE VÉRITABLE DANGER
SE TROUVE DANS
LES INITIATIVES QUI
INSTRUMENTALISENT
LES ÉMOTIONS À DES FINS
ANTILIBÉRALES.**

Comme en France et dans d'autres démocraties, nous sommes de plus en plus souvent confrontés selon l'éthicien Jonathan Chaplin à deux régimes de tolérance concurrents,

l'un individualiste et l'autre pluraliste.

Au nom de l'égalité des individus, un groupe, ici les femmes de profession musulmane, risque d'être discriminé. Or qu'est-ce qui nous permet de décider si ce groupe a franchi les limites d'un comportement pluraliste «acceptable»? Vu le nombre infiniment petit de femmes qui portent un voile intégral dans notre pays, il est difficile de prétendre avec bonne foi que leur comportement est néfaste à l'intérêt général. Le véritable danger se trouve dans les initiatives qui instrumentalisent les émotions les plus élémentaires à des fins antilibérales. Le peuple suisse veut aujourd'hui interdire le voile. Qui sait ce qu'il décidera d'interdire à l'avenir?